

# TRIBUNE



PB-PP|B-00802  
BELGIE(N)-BELGIQUE

FÉVRIER  
2016

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics



# SAUVONS LE RAIL !

72<sup>e</sup> année - n°2 - février 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Les syndicats  
divisés...  
P. 3



**MOT QUI PUE**  
Jobs, Jobs, Jobs  
P. 7



**GAZELCO**  
De l'électricité  
dans l'air...  
P. 9

**Exposition « En Lutte » à la Cité Miroir de Liège**

**Du lundi 22 février 2016 au samedi 31 décembre 2016**

Découvrez l'exposition « *En Lutte, des histoires d'émancipation* » à la Cité Miroir de Liège, à partir du 22 février 2016.

L'exposition *En Lutte* vous plonge au cœur des combats pour une société plus juste et solidaire.

Elle revient sur la mémoire des luttes ouvrières et elle rappelle que la solidarité sociale dont nous bénéficions aujourd'hui en Belgique est un héritage précieux pour lequel se sont battues des générations de travailleurs et de travailleuses. Conçue sous la forme d'un voyage dans le temps et guidée par l'image, le son, la lumière et la voix de l'acteur français Philippe Torreton, l'exposition montre, une heure durant, que sous l'impulsion d'actions collectives, le monde peut changer et des avancées sociales peuvent être acquises.

Adresse :

Cité Miroir

Place Xavier Neujean, 22 - 4000 Liège

32 (0) 4 230 70 50



**Interrégionale de Bruxelles  
Nouveaux horaires d'ouverture (correctif)**

Interrégionale de Bruxelles  
rue du Congrès, 17-19 - 1000 Bruxelles

	Matin	Après-midi
Lundi	8h15 > 12h	13h30 > 16h
Mardi		
Mercredi		13h > 16h
Judi		13h30 > 16h
Vendredi	8h15 > 11h30	<b>Fermé</b>

**DANS NOS RÉGIONALES**

**Centre**

**Congrès statutaire régional**

Le Congrès statutaire régional intersectoriel du Centre se tiendra le **23 avril 2016**.

Il procédera au renouvellement des mandats suivants :

• **un secrétaire régional intersectoriel**

Mandat occupé actuellement par Fabien Procureur, sortant et rééligible ;

• **trois vérificateurs aux comptes**

Mandats occupés par Willy Imbert (Admi), Philippe Diskeuve (Gazelco) et Jean-Louis François (AMiO), sortants et rééligibles.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent être présentées conformément au ROI régional, via un secteur professionnel.

La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par courrier pour le 18 mars 2016 à midi au Secrétariat administratif avec la mention « Candidature congrès régional 2016 ».

**Charleroi**

**Conférence sur les pensions**

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), organise une conférence le **jeudi 10 mars à 10h**, à la Régionale, 42 rue de Montigny – 6000 Charleroi.

Pour thème : « **Les pensions des services publics** » – présenté par Madame Florence Lepoivre de l'IEV.

Les actifs comme les prépensionnés sont les bienvenus.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck – 0495/34 09 28

## Les syndicats divisés...

Ces dernières semaines, les médias ont largement fait écho aux divisions qui traversent les organisations syndicales. Depuis longtemps, c'est en effet un double phénomène qui traverse les organisations interprofessionnelles nationales : à une division quasi communautaire voire régionale, s'ajoute une division entre centrales industrielles et la centrale des employés. Ce constat est vrai et n'est pas neuf. À la CGSP, cet état de fait traverse même les Entreprises publiques fédérales puisque la dernière grève à la SNCB a été menée en front commun dans deux des trois régions du pays et tant l'ACV-Transcom (CSC) que l'ACOD (CGSP) ont annulé leur participation à la grève.

Premier constat : les organisations syndicales sont avec les mutuelles les dernières organisations socio-politiques à avoir une structure fédérale. Il n'est donc pas étonnant, dans un pays qui vit de plus en plus sur des logiques différentes, qu'il y ait des positions différentes dans ces structures.

Deuxième constat : que ce soit sur la politique des patrons de la SNCB ou plus globalement sur l'analyse de la politique du gouvernement, Wallons, Bruxellois et Francophones, représentants des industries ou des employés partagent la même analyse : ces politiques sont néfastes, nuisibles et dangereuses pour la majorité de la population.

Seules les stratégies à mettre en place diffèrent. L'affrontement et la lutte semblent compliqués au Nord du pays.

Mais le vrai problème réside dans les processus décisionnels des actions. Le mode de décision ne peut en aucun cas être systématiquement le plus petit dénominateur commun car, à ce titre, plus aucune action conséquente ne verra le jour. Et la frustration va grandir de plus en plus chez ceux et celles qui veulent combattre la politique mortifère de ce gouvernement. De surcroît, les décisions prises par les instances doivent impérativement être appliquées.

La décision de la grève des 6 et 7 janvier a été prise par un Comité composé de représentants wallons, bruxellois et flamands. Le retrait des deux ailes flamandes du front commun, sans concertation avec les autres régions linguistiques, n'est en ce sens pas acceptable.

La participation de près de 30 % de Cheminots flamands à la grève renvoie aussi tous les responsables syndicaux à une réalité essentielle : l'absolue nécessité de consulter nos membres au travers d'assemblées de mobilisation.

Que ce soit au Nord, au Centre ou au Sud, nous devons multiplier les réunions dans les entreprises, les ateliers, les administrations pour informer, débattre et soumettre les plans d'actions.

Plutôt que de rechercher chez l'autre les responsabilités d'un éventuel échec, nous devons rechercher l'unité, non pas pour elle-même, mais l'unité dans l'action. L'unité dans l'inertie n'a pas de sens. Chaque jour, les décisions de ce gouvernement apportent leur lot de catastrophes ! La CGSP a décidé d'un plan d'actions qui ne s'arrêtera qu'avec l'arrêt des attaques contre les services publics.

Unis, nous devons l'être, car unis nous pouvons changer les choses...

# SAUVONS LE RAIL BELGE !



La situation du rail belge est critique ; les actions menées par nos camarades du secteur Cheminots en ce mois de janvier 2016 sont la réponse légitime aux attaques budgétaires sans précédents prévues dans le Plan Galant.

À l'heure des grands rendez-vous climatiques et des enjeux économiques liés à la mobilité des biens et des personnes, les dirigeants de la SNCB et la Ministre de tutelle s'entêtent à démanteler le moyen de transport collectif le plus écologique et le plus accessible économiquement.

Alors que la fréquentation sur le rail belge a augmenté de 46 % depuis 2000, ils nous annoncent une diminution d'1/5 de la dotation et réclament simultanément une augmentation de productivité de 20 % sur 4 ans. Faire mieux avec moins de moyens, la recette magique de l'austérité !

## Rentabilité et rationalisation

Le désinvestissement public de la SNCB n'a hélas pas commencé sous cette législature. En effet, depuis 1991, date à laquelle la SNCB est devenue une Entreprise publique autonome (EPA), son mode de gestion économique et institutionnel a progressivement basculé vers un modèle d'entreprise privée commerciale. L'accent y est mis sur la productivité et sur la satisfaction des usagers, désormais officiellement appelés « clients », y compris par la Ministre Galant elle-même.

À titre d'exemple, alors que de 2004 à 2014, le nombre de voyageurs est passé de 165 millions par an à 223,3 millions, le nombre de travailleurs de la SNCB (SNCB + Infrabel + Holding) est passé quant à lui de 40 243 à 33 922, soit une diminution de plus de 6 000 travailleurs en 10 ans. Chaque année, alors que le nombre de voyageurs nécessitait de nouveaux investissements, les gouvernements successifs grignotaient un peu plus les moyens de l'entreprise ferroviaire.

## Plan Galant = Plan de libéralisation

La SNCB est particulièrement dans l'œil du cyclone du gouvernement De Wever-Michel qui a décidé d'appliquer à la lettre les Directives prévues par la libéralisation du rail européen. Il a la ferme intention de libéraliser le transport des usagers en 2017 et ce, même si cette libéralisation sonne le glas de l'entreprise belge.



Jo Cornu, administrateur délégué de la SNCB, et la Ministre Galant plaident tous deux pour une augmentation des tarifs jugés trop bas et non rentables, par exemple en les modulant en fonction des heures de pointes. Cette volonté d'augmenter encore les prix va à l'encontre de la mission de service public de la SNCB ! Si le gouvernement souhaite inciter les travailleurs et citoyens à emprunter les transports en commun pour désengorger les routes et lutter contre les émissions de particules fines, augmenter les tarifs est un non-sens. Sans compter que de nombreuses voix s'élèvent pour proposer la gratuité des trains pour tous. Mesure qui pourrait être financée par l'arrêt des cadeaux fiscaux aux entreprises comme les voitures de société (qui représentent à elles seules un coût pour l'État de 4,1 milliards d'euros par an)<sup>1</sup>. Dans la ville d'Aubagne en France, l'instauration des bus gratuits dans toute la localité a fait augmenter leur fréquentation de 175 % en 3 ans.

Toujours dans une volonté de rentabilisation du réseau belge, la SNCB a sorti en 2014 son nouveau plan de transport, dans lequel certaines lignes jugées peu rentables ont été réduites au minimum ou supprimées sans pour autant que des lignes de bus aient été prévues pour les remplacer. Près de 800 km de voies sont menacés par les restrictions budgétaires. Le plan avantage les liaisons principales entre les villes obligeant de nombreux navetteurs à effectuer une correspondance dans



leur trajet. Un récent rapport commandé par le ministre de la mobilité wallon a démontré l'inefficacité du nouveau plan de transport et les conséquences négatives sur les temps de parcours des voyageurs (3 % en moyenne) et particulièrement pour les voyageurs wallons plus touchés que leur voisin bruxellois ou flamand (+10 % en moyenne).<sup>2</sup>

Sans compter que sur beaucoup de lignes, les premiers et derniers trains de la journée ont purement et simplement été supprimés. Temps de trajet plus longs, correspondances obligatoires, trains supprimés, le choix entre le train et la voiture semble basculer chez certains navetteurs lassés. Rappelons au passage que parmi les valeurs essentielles des services publics se trouvent l'universalité et l'égalité, ce qui signifie que tous les citoyens quel que soit le lieu de leur résidence ou leurs moyens devraient avoir accès à un service de qualité égale. Pour la Ministre et les dirigeants de la SNCB, le service aux citoyens est devenu le service aux clients mais uniquement aux clients rentables...

## Des attaques sans précédents

La SNCB a également décidé de fermer 33 guichets de gare. Plus de 2/3 des gares n'ont plus que des guichets automatiques et ils envisagent également de faire rouler les trains sans accompagnateurs. Les voyageurs sont obligés d'acheter leur ticket sur Internet, de l'imprimer ou de passer à l'automate, quand celui-ci n'est pas en panne. Le point de contact humain que représente le guichet n'est pas uniquement un outil de vente, c'est une aide précieuse pour les voyageurs en quête d'information sur les lignes, horaires et tarifs disponibles. Le rôle social des Cheminots est nié par les dirigeants, au détriment des travailleurs et des citoyens.

De même, ce plan prévoit une réduction des investissements qui se traduit concrètement par le report de la finalisation du RER, pourtant un indispensable outil, promis et attendu depuis longtemps, de désengorgement de la région bruxelloise. Le plan Galant met également en place le report des travaux de rénovation et de maintenance de certaines lignes ; autant de craintes pour la sécurité des voyageurs et des Cheminots.

Enfin, ce plan s'attaque directement à l'emploi et aux conditions de travail. Au lieu de remplacer le personnel, la SNCB profite des départs naturels pour diminuer son volume d'emploi. D'ici à 2019, la Ministre souhaite une diminution de 7 000 emplois ! Cette perte s'additionne aux 6 000 déjà perdus en 10 ans. Les Cheminots tirent la

sonnette d'alarme ! Avec si peu de travailleurs, ils ne pourront plus effectuer leurs missions dans les conditions minimales de sécurité pour tous.

La Ministre prévoit aussi des pauses de 12 heures au lieu de huit pour combler les effectifs, y compris dans des fonctions critiques comme le poste de signalisation. Faute de personnel suffisant, les Cheminots accumulent des heures de récupération et de congés qu'ils ne parviennent pas à prendre tant la demande de productivité ne cesse d'augmenter.

## Privatiser, à quel prix ?

Le gouvernement fonce littéralement dans le mur et fait la sourde oreille. Pourtant, de nombreux acteurs ont manifesté leur soutien aux actions de grève des Cheminots. Associations, partis politiques, simples usagers, étudiants, associations de voyageurs, tous ont conscience que cette asphyxie n'a qu'un but, celui de préparer une privatisation au rabais de notre société belge de transport ferroviaire.

Ce scénario bien rodé qui consiste à rendre délibérément l'outil inopérant afin de justifier plus facilement la vente de ses missions aux sociétés privées ne dupe personne !

En ne prenant que l'exemple britannique de privatisation des Chemins de fer, le gouvernement devrait prendre conscience que, dans l'intérêt de sa population, investir dans une société nationale est la solution la plus efficace, la plus égalitaire et même la plus rentable pour l'État lui-même<sup>3</sup>.

Voilà pourquoi les Cheminots se battent farouchement ! Non pour quelques privilèges, ainsi que certains l'ont odieusement prétendu, mais bien dans le souci de l'intérêt général que représentent à la fois les enjeux d'un service public essentiel et efficace mais également les défis sociaux de mobilité et environnementaux pour lesquels le rail est appelé à jouer un rôle crucial.

Retrouvez une version détaillée de cet article sur notre site web : [www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

1. *La gratuité des trains pour tous*, opinion parue sur la Libre.be d'Olivier Malay et Samuel Sonck, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/le-train-gratuit-pour-tous-568698f13570b38a57eaba1c>, le 4/01/2015.
2. *L'administration wallonne flingue le plan de transport de la SNCB*, Philippe Lawson, paru dans *l'Echo* le 29/12/2015.
3. Les syndicats suspectent le gouvernement de vouloir privatiser la SNCB : les Anglais l'ont fait, ça donne quoi ? RTL.be, <http://www.rtl.be/info/monde/economie/les-syndicats-suspectent-le-gouvernement-de-vouloir-privatiser-la-sncb-les-anglais-l-ont-fait-ca-donne-quoi--783976.aspx>, 6/01/2015.

# La CGSP fédérale attaque la loi qui supprime la « bonification pour diplôme »

Mettant en œuvre sa volonté d'augmenter l'âge de l'accès à la pension et d'unifier les régimes de pension, la majorité MR-N-VA-OpenVLD-CD&V au pouvoir, a adopté, ce 28 avril 2015, une loi « portant des dispositions concernant les pensions du secteur public », qui supprime progressivement la « bonification pour diplôme » dans le calcul du nombre d'années admissibles pour l'ouverture du droit à la pension.

La prise en compte, comme services admissibles pour l'ouverture du droit à la pension, des années d'étude nécessaires à l'obtention du diplôme, avait pour but d'éviter, pour les agents dont le diplôme était exigé au recrutement, le préjudice que leur cause leur entrée tardive au service de l'État (v. travaux préparatoires de la loi du 9 juillet 1969 qui généralise le système, à laquelle fait écho une loi du 16 juin 1970 propre aux enseignants).

## DE GRAVES CONSÉQUENCES

Cette suppression de la « bonification pour diplôme » a de graves conséquences en matière d'accès à la retraite anticipée. En effet, depuis l'entrée en vigueur d'une loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, les agents n'ont accès à la retraite anticipée qu'à l'âge de 62 ans à condition qu'ils puissent justifier de 40 années de service admissibles.

Par la loi du 10 août 2015 visant à relever l'âge légal de la pension de retraite et portant modification des conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et de l'âge minimum de la pension de survie, la majorité actuelle, préfigurant un futur passage de l'âge de la pension à 67 ans, a même décidé de porter progressivement ces conditions à 63 ans moyennant la justification de 42 années de services admissibles.

Sans tenir compte de la « bonification pour diplôme » dans la comptabilisation des services admissibles ainsi exigés, de très nombreux agents se trouvent dorénavant largement, voire totalement privés de la possibilité de bénéficier de la pension anticipée.

C'est inacceptable !

## UNE LOI DISCRIMINATOIRE

La CGSP, avec l'aide de certains de ses affiliés, a donc saisi la Cour constitutionnelle de recours en annulation de cette mesure.

Dans ces recours, la CGSP soutient que puisque la bonification pour diplôme avait pour but d'assurer une certaine égalité entre les agents obligés de justifier d'un diplôme pour être recrutés et les autres agents, la loi qui supprime cette



mesure est nécessairement discriminatoire ; ce qui contrevient aux articles 10 et 11 de la Constitution.

Elle soutient, dans un second moyen, que cette mesure qui supprime la prise en considération des années d'étude exigées pour accéder à la fonction, constitue une discrimination fondée sur l'âge des agents, puisque précisément, l'exigence d'un diplôme pour l'accès aux emplois retarde l'entrée en service et partant, l'âge de la retraite anticipée.

Or, ce genre de discrimination fondée sur l'âge est non seulement proscrite par la Constitution mais également par la directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, ainsi que par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

## RÉGRESSION SOCIALE

Enfin, la CGSP soutient que cette suppression de la « bonification pour diplôme » constitue une régression sociale importante et injustifiée, qui ne saurait être admise au regard de l'article 23 de la Constitution qui garantit à chaque citoyen un niveau suffisant de protection sociale.

La Cour constitutionnelle devrait rendre ses arrêts au terme d'une petite année de débats juridiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces actions.

## Jobs, Jobs, Jobs

Lors de la présentation par le gouvernement de l'accord relatif aux budgets 2015 et 2016 (un accord par ailleurs très relatif au vu des erreurs d'estimation et d'interprétation des milliards à trouver pour financer le glissement fiscal entre la Ministre du Budget et le Ministre des Finances), le Premier ministre avait confirmé que son gouvernement des droites avait trois priorités : « des jobs, des jobs et des jobs ». Selon lui, le tax shift, ce transfert des revenus des travailleurs vers les entrepreneurs, allait être une manne céleste propice à créer des jobs.

C'est de bonne guerre : chaque gouvernement s'engage toujours à créer de l'emploi. Rappelons-nous Guy Verhofstadt et sa promesse de créer 200 000 emplois nouveaux. Mais déjà dans ce cas-là, la vigilance sémantique devait être de mise ! En effet, quand on entend cette invocation monomaniaque visant à créer de l'emploi, il s'agit déjà de s'interroger sur la nature de ces emplois...

Trop souvent, les gouvernements, au nom de la création d'emplois (jamais suivis d'un qualificatif, donc jamais qualifiés), invoquent la réduction des cotisations sociales des employeurs (une diminution salariale donc) pour œuvrer à cette fin !

### « Ce sont les entreprises qui créent l'emploi »

C'est bien connu, ce sont les entreprises qui créent de l'emploi, d'autant plus que ce dernier ne se décrète pas ! Deux antiennes, deux mantras néolibéraux qui ne résistent pas à l'analyse. « En Belgique,

au cours des dernières années, le secteur qui a connu l'augmentation d'emploi la plus élevée est celui des titres-services qui compte quelque 150 000 emplois équivalents temps plein. Par contre, l'emploi industriel privé ne fait que rétrécir à coup de délocalisations, restructurations, dégraissages et assainissements... Les entreprises recourent aussi massivement au travail intérimaire et précarisent leur propre main-d'œuvre. Les emplois créés en compensation par les politiques publiques, souvent à temps partiel ou tem-



**IL N'EST PAS DE PUNITION PLUS TERRIBLE  
QUE LE TRAVAIL INUTILE ET SANS ESPOIR**

MINUTECOM

poraires, sont aussi dans beaucoup de cas de moindre qualité. Si bien que l'emploi, en raison même des politiques publiques, ne diminue pas mais augmente alors que la qualité des emplois se détériore. »<sup>1</sup>

### Mini-job

À coups de cadeaux aux entreprises, nous assistons à une précarisation de l'institution « emploi » et à une institution de la précarité. Charles Michel et ses acolytes s'inscrivent dans cette lignée. Car il ne parle pas d'emploi, mais bien de jobs ! Or, le terme *job* désigne initialement un petit boulot, un job d'été ou d'étudiant et tend par conséquent à indiquer qu'il s'agit de sous-emplois ; les cotisations salariales des employeurs étant fortement réduites.

La logique de ce gouvernement des droites serait par conséquent de détruire les emplois de qualité (le combat des Cheminots et la privatisation de l'accueil des réfugiés illustrent à merveille ce propos) pour les remplacer par des petits boulots sous-payés exercés par des *working poors* ; les travailleurs étant ainsi condamnés à devenir pauvres... comme Job.

Par ailleurs, faut-il voir dans la triple répétition du terme *job* le fait qu'il faudra à l'avenir exercer trois jobs pour joindre les deux bouts ? (attention cette phrase recèle trop de chiffres pour la Ministre Galant)...

### Bullshit jobs

Cette destruction des emplois de qualité, cette disparition des métiers se traduit aussi par la prolifération de boulots foireux ou de merde comme les définit David Graeber : « un monde sans profs ou dockers serait bien vite en difficulté. En revanche, il n'est pas sûr que le monde souffrirait de la disparition des directeurs généraux d'entreprises, lobbyistes, assistants en relation presse, huissiers de justice ou consultants légaux. Beaucoup soupçonnent même que la vie s'améliorerait grandement. » Et il poursuit : « Si quelqu'un avait conçu un plan pour maintenir la puissance du capital financier aux manettes, il est difficile de voir comment ils auraient mieux fait. Les emplois réels, productifs sont sans arrêt écrasés et exploités. Le reste est divisé en deux groupes, entre la strate des sans-emplois, universellement vilipendés et une strate plus large de gens qui sont payés à ne rien faire, dans une position qui leur permet de s'identifier aux perspectives et sensibilités de la classe dirigeante (managers, administrateurs, etc.) et particulièrement ses avatars financiers. »<sup>2</sup>

Une conclusion qui prête indubitablement à la réflexion !

1. Matéo Alaluf, « Ce sont les entreprises qui créent l'emploi », Politique, revue de Débats n° 86, septembre-octobre 2014, <http://politique.eu.org/spip.php?article3030>
2. David Graeber, « On the phenomenon of bullshit jobs », Strike, August 2013, <http://strikemag.org/bullshit-jobs/>

## Tisser du lien social

Chères et Chers Camarades,

Il va de soi qu'en cette période, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2016 et une bonne santé pour vous et votre famille.

Quant à la prospérité, elle dépendra essentiellement de notre combat - dur et difficile - face à un gouvernement d'extrême droite, ce que la presse n'ose pas dire !

Aujourd'hui ne règne plus que le politiquement correct, c'est-à-dire, l'hypocrisie ! Avec en prime : réduction de personnel, exclusion de chômeurs, négociations fausses et uniquement formelles, et cela, tout azimut.

« Nous sommes entrés dans un siècle dont le modèle économique est présenté comme étant sans alternative et dans lequel la grève, moyen non violent que les travailleurs réservent aux conflits sociaux lorsqu'ils ne parviennent plus à se faire entendre de leur patron, est réprouvée par les médias et les idéologues néolibéraux qui n'hésitent pas à la qualifier abusivement de "prise d'otages". »<sup>1</sup>

Un gouvernement qui tente et réussit malheureusement à distiller la peur en se montrant soi-disant vigilant pour mener une politique sécuritaire sans précédent.

Cette politique N-VA concentre ses effets sur la Région bruxelloise dont l'économie s'en ressent, bien sûr.

Mais, j'ai une question : pourquoi viser plus particulièrement Bruxelles avec l'instauration d'un niveau de sécurité maximum ? Comme si dans d'autres grandes villes, Anvers ou Liège par exemple, un attentat lors d'un événement important était impossible à envisager, comme s'il n'allait pas faire de victimes ! Cette politique reçoit d'ailleurs étrangement l'aval du MR, si soucieux du pouvoir à Bruxelles, ce qui prouve bien son allégeance à l'extrême droite !

En attendant, nous cédon's tous du terrain face au terrorisme, car, comme l'expliquait très bien Claude Semal<sup>2</sup>, artiste de scène et très fin analyste de notre société belge : « Où pouvons-nous collectivement nous approprier une dimension symbolique, partager une langue, une mémoire et un imaginaire ? Nous initier aux mystères de la vie et des origines ? Aux ruses de l'amour et à l'angoisse de la mort ? Où pouvons-nous interroger la morale et questionner nos valeurs communes ? Esquisser un rapport critique à l'Histoire et aux structures sociales ? Dessiner l'ébauche d'une cosmogonie ?

*Où, si ce n'est précisément, dans le champ culturel ? C'est là, dans les livres, sur les écrans et sur les scènes, c'est là, et nulle part ailleurs, que le lien social peut aujourd'hui se tisser et se retendre. Ne pas comprendre cet enjeu, c'est mettre en danger de mort ce qui fonde l'existence même de la Cité. Car la nature a horreur du vide, et si ce besoin identitaire ne se résout pas dans le champ culturel, il se résoudra ailleurs, dans les urnes par la montée des mouvements xénophobes, dans les esprits par la résurgence des intégrismes, dans la rue par la violence des bandes et des truands.*

*C'est encore plus vrai en Belgique, dans ce pays mécano, ce pays virtuel, ce pays en chantier perpétuel, alors que l'Europe brouille toutes les frontières, que la mondialisation bouscule toutes les identités.*

*Pussions-nous donc provisoirement conclure : Ô Princes qui tenez la culture dans vos corsets budgétaires, si notre sort ne vous émeut pas, souciez-vous au moins du vôtre. Car en sacrifiant la culture, c'est la Cité que vous condamnerez – et avec elle, ceux qui la gouvernent. »*

Il est plus que temps de réagir !!!

Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



1. *Echos* de BXL Laïque N° 90 - Cédric Tolley.

2. *Echos* de BXL Laïque N° 88 - Claude Semal.





## De l'électricité dans l'air...

On ne peut plus dire aujourd'hui que le secteur du gaz et de l'électricité est momentanément sous tension ou en phase de reconversion, notre secteur n'en est plus à chercher un nouveau cap, censé le stabiliser, cette tension est malheureusement devenue la norme et ce dans toutes les couches sociales et la mise en avant dans les médias est très régulière. Travailleurs, hiérarchies, dirigeants ; le malaise partout est palpable, on pourrait presque le toucher du doigt tant il est présent partout et chez tout le monde.

La mise en concurrence des travailleurs est devenue monnaie courante, certains ne se cachent plus et usent de tous les artifices pour être meilleurs que leurs collègues, on encourage même la délation dans certaines entreprises en la présentant comme une initiative positive pour la productivité de tous.

Cette tension extrême qui règne dans tous les esprits est générée par ce que d'aucuns appellent le « management global » lui-même intégrant la « norme » car l'obligation de bénéfices financiers est devenue plus pressante que jamais, la seule manière d'y arriver : diminuer les effectifs, réduire les tâches au strict minimum, gérer le risque, augmenter les cadences et la productivité.

Certains verront là une image d'un autre temps mais il n'en est rien, inconsciemment chacun sait que les conditions de travail d'aujourd'hui sont moins bonnes que celles d'hier ; certains diront « on n'est pas revenu au temps de Germinal quand même ! » peut-être pas, mais avec un peu d'observation certains éléments sont quand même très évocateurs.

Les grèves de 60-61 réclamaient d'abord des salaires décents, les slogans de l'époque disaient « On veut du pain », la sécurité au travail était également au cœur des inquiétudes, personne aujourd'hui, dans le monde du travail et dans cette partie du monde qui est la nôtre, ne réclame plus de pain, c'est vrai. Aujourd'hui, les travailleurs réclament plus de considération, plus de reconnaissance, moins de pression, moins de stress. Il est courant d'entendre que des travailleurs se suicident tant la pression est forte, que d'autres frappés par le burn-out quittent le monde du travail pour de longs mois d'absence, ou pire encore par le bore-out, provoqué, lui aussi, par ce nouveau management qui d'un côté presse certains jusqu'à l'épuisement et désœuvré d'autres jusqu'à la dépression.

Si l'on ajoute la nouvelle volonté de certains gouvernements de légiférer dans le but avoué de limiter les actions syndicales, de porter ensuite en justice certains actes non violents en les rendant condamnables de peines d'emprisonnement ferme, la conclusion est simple : le dernier rempart qu'il reste est bien encore l'action syndicale, la dernière chose qui fasse encore un peu peur et qui empêche les patrons d'aujourd'hui d'aller encore plus loin : c'est la force que dégage le rassemblement d'une multitude de travailleurs.

Comme le dit Michaël Wamen, un des délégués CGT frappés d'emprisonnement suite à l'affaire Goodyear : il ne sert plus à rien de tenter de manifester son désaccord à travers les urnes, peu importe de quel côté de l'échiquier politique provienne notre gouvernement, la politique mise en place est la même et toujours en faveur du patronat, la solution doit venir de la rue et de la démonstration de solidarité des travailleurs, unis dans une même lutte.

La seule personne qui peut influencer notre avenir, c'est nous-même.

*« Celui qui n'a pas le courage de se révolter, n'a pas le droit de se lamenter ! »  
« Ernesto Che Guevara ».*



## Élections sociales 2016

*Les prochaines élections sociales auront lieu du 9 au 22 mai 2016. C'est la 17<sup>e</sup> fois que les travailleurs pourront élire leurs représentants au Conseil d'entreprise et au Comité pour la Prévention et la protection au travail. Elles vous concernent, vous, militants, délégués, candidats, permanents.*

Pour rappel, les Conseils d'entreprise concernent les entreprises qui comptent au moins 100 travailleurs et débattent de questions pratiques telles que le règlement de travail, les horaires de travail ou les informations économiques et financières sur l'entreprise. Les Comités pour la Prévention et la protection au travail concernent les entreprises de 50 travailleurs et plus et traitent des problèmes qui touchent au bien-être des travailleurs (stress, tâches dangereuses, bruit, environnement...).

Tous les travailleurs comptent, même les étudiants jobistes et les intérimaires, sauf s'ils remplacent un travailleur permanent. Il importe peu que ces travailleurs soient syndiqués ou non !

**Les élections sociales sont un moment fort de l'entreprise. Elles garantissent plus de démocratie et de dialogue, indispensables en vue de privilégier la concertation et la négociation.**

Il faut aussi saisir cette occasion d'améliorer les conditions de travail pour motiver un maximum de femmes et d'hommes à être les porte-parole de leurs collègues et les convaincre de devenir les personnes-clé de leur entreprise ! Il est en effet, tout à fait possible d'installer une **délégation syndicale (DS)** dans une entreprise sans passer par des élections sociales.

Grâce au syndicat, les choses peuvent changer. La concertation est très importante à cet égard. D'ailleurs, l'expérience et les études démontrent que les entreprises qui entretiennent un bon dialogue social sont plus performantes que les autres.

La procédure des élections sociale dure 150 jours. Elle débute en décembre 2015 et se termine en mai 2016. Elle comporte toute une série d'étapes, prévues dans la réglementation :

**X** : symbolise le jour d'affichage annonçant la date des élections dans l'entreprise. Il se situe 90 jours avant Y.

**Y** : symbolise la date des élections. C'est le jour des élections.

**Attention ! Lorsque des dates de la procédure électorale coïncident avec un dimanche ou un jour habituel d'inactivité dans l'entreprise, l'opération doit être effectuée au plus tard la veille de ce dimanche ou de ce jour habituel d'inactivité.**

Le nombre de mandats ne sera connu que **le jour X** (entre le 9 et le 22 février 2016).

**Le nombre de mandats est fixé par la réglementation. Il est toutefois possible d'en négocier l'augmentation avec l'employeur.**

Moyennant un accord **unanime** entre l'employeur et les trois organisations syndicales (FGTB, CSC et CGSLB), le nombre de mandats peut être relevé à un **maximum** de 25 (26 ou 27 maximum au CE s'il faut prévoir 1 ou 2 mandats cadres). Cet accord doit être conclu **au plus tard le jour X** et il doit être écrit.

Il est possible que pour une catégorie de travailleurs il ne soit pas nécessaire de voter pour désigner le ou les élus. En effet, si seule une organisation syndicale présente un nombre de candidats (inférieur ou égal au nombre de mandats prévu pour la catégorie), ces candidats sont élus **d'office**.

La procédure électorale comporte une série d'échéances précises, définies par rapport aux dates X et Y.

**Ces échéances ne peuvent pas être dépassées, même d'un jour !** Une fois l'échéance dépassée, l'acte posé ne peut plus avoir aucun effet !

De plus, la réglementation prévoit un autre principe : il n'est pas possible de remettre en cause rétroactivement ce qui est déjà clôturé, **même si des erreurs ont été commises par l'employeur ou les organisations syndicales !**

Ainsi, si des travailleurs ne sont pas inscrits sur la liste provisoire des électeurs il faut introduire une réclamation dans l'entreprise au plus tard à X+7 comme le prévoit la réglementation électorale.

Si cet oubli est signalé à X+8 (ou plus tard) le délai est dépassé, il ne sera plus possible de modifier la liste et ces travailleurs ne figureront pas dans la liste électorale définitive. Ils ne pourront pas aller voter ! Ils ne pourront pas non plus être candidats, même s'ils répondent à toutes les autres conditions d'éligibilité.

Date ultime pour déposer la liste des candidats auprès de l'employeur : à **X+35**.

**Exemple :**

- si l'élection a lieu le 9 mai 2016, les candidatures doivent être déposées au plus tard pour le 15 mars.
- si c'est le 11 mai la date de dépôt ultime des candidatures est le 17 mars.

C'est la loi qui détermine les conditions à remplir pour être candidat. Il faut remplir les trois conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans (16 ans pour la catégorie jeunes travailleurs) et ne pas avoir atteint 65 ans ;
- ne pas faire partie du personnel de direction, ni être conseiller(ère) en prévention interne, ni être personne de confiance dans l'UTE où l'on exerce la fonction ;
- avoir une ancienneté **ininterrompue** dans l'entreprise de **6 mois** ou en cas d'**interruption**, avoir travaillé dans des liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage, pendant une durée totale de **9 mois en 2015** (l'année qui précède les élections) dans l'entreprise.

Il est tenu compte de toutes les périodes d'occupation et également des suspensions de contrat de travail (ex. maladie) !

### Ces conditions doivent être remplies à la date des élections en mai 2016

Au jour X, en février 2016, la procédure démarre effectivement. Ce jour X, 90 jours avant la date des élections, le CE ou le CPPT (et s'ils n'existent pas encore, l'employeur) doit en effet afficher **un avis** contenant d'importantes informations, notamment, la date des élections (jour Y) et la date limite pour le dépôt des listes de candidats (X+35); le nombre de mandats à pourvoir au CPPT et au CE...).

Cet avis doit être **conforme** au modèle repris en annexe de la Loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales.

Ces informations sont destinées aux travailleurs. L'affichage peut être remplacé par la mise à disposition d'un document électronique pour autant qu'il soit consultable par tous les travailleurs pendant leurs heures normales de travail.

Selon le calendrier électoral, le jour X doit se situer entre le 9 et le 22 février 2014.

Les décisions communiquées par l'avis X doivent correspondre aux décisions négociées au CE (ou au CPPT) au cours de la « procédure préparatoire » (à partir de décembre 2015).

### Avant le jour X : procédure préélectorale

- X - 60 : Premières informations écrites.
- De X - 60 à X - 35 : Consultations.
- X - 35 : Communications écrites des décisions.
- De X - 35 à X - 28 : Recours.
- De X - 28 à X - 5 : Jugement du Tribunal du travail.

### Jour X : affichage de l'avis annonçant la date des élections

- X + 7 : Réclamations.
- X + 7 à X + 14 : Décisions sur les réclamations et affichage d'un avis rectificatif.
- X + 14 à X + 21 : Recours.
- X + 28 : Décision du Tribunal saisi.
- X + 35 : Introduction des listes de candidats.
- X + 40 : Affichage par l'employeur ou son délégué d'un avis mentionnant les noms des candidats.
- X + 47 : Modification éventuelle de la liste des candidats.
- X + 48 : Transmission par l'employeur des réclamations ou des retraits de candidatures à l'organisation qui a présenté des candidats.
- X + 56 : Vote par correspondance.
- X + 60 : Affichage par le Conseil ou le Comité ou, à défaut, par l'employeur, d'un avis mentionnant la composition des bureaux électoraux et la répartition des électeurs par bureaux.
- X + 61 : Recours par les travailleurs intéressés, les organisations représentatives des travailleurs et des cadres intéressés, par l'employeur, contre les listes de candidats.
- X + 70 : Désignation des témoins.
- X + 76 : Remplacement des candidats et affichage.
- X + 77 : Clôture des listes de candidats et confection des bulletins de vote
- X + 80 : Convocation des électeurs.

### Jour X + 90 ou jour Y : élections et dépouillement

- Y + 1 : Clôture des opérations électorales.
- Y + 2 : Affichage des résultats des élections et composition du Conseil et du Comité.
- Y + 15 : Recours auprès du Tribunal du travail.
- Y + 69 : Décision du Tribunal du travail saisi.
- Y + 84 : Appel contre cette décision auprès de la Cour du travail.
- Y + 86 : Durée d'affichage des avis et enlèvement des avis affichés.
- Y + 144 : Décision de la Cour du travail.

À X +70, soit 70 jours après l'affichage de l'avis annonçant la date des élections, les organisations qui ont présenté des candidats, peuvent désigner **un témoin et un témoin suppléant par bureau de vote.**

De bons témoins sont notre meilleure garantie contre toute tentative de manipulation pouvant léser nos candidats. Leur mission de contrôle commence dès l'envoi des convocations et des bulletins de vote en cas de vote par correspondance, au plus tard 10 jours avant la date des élections.

**En outre, les témoins sont les mieux placés pour informer leur Centrale du résultat des élections.**

Il est utile aussi de fournir aux électeurs quelques explications sur la procédure :

#### - Pourquoi participer au scrutin ?

La convocation électorale rappelle que chaque électeur a le devoir de participer au vote. Les votes blancs ne comptent

pas dans les résultats des élections sociales. Celui qui ne vote pas, affaiblit le résultat du candidat ou de l'organisation syndicale à qui va sa sympathie.

#### - Comment voter valablement ?

Un vote nul est un vote perdu. Les travailleurs attendent parfois qu'on leur explique comment ils peuvent émettre un vote en tête de liste ou un vote de préférence pour un ou plusieurs candidats.

*Au mois de mai prochain, allez voter, choisissez bien ceux qui vous représenteront pendant 4 ans. Voter **Gazelco** c'est la garantie d'être correctement et efficacement représentés.*

*Rudy Outlet*

## Soins ambulatoires et fiscalité

*Les remboursements de soins ambulatoires font l'objet d'une retenue de précompte professionnel, petit rappel des différents taux d'imposition dans le tableau suivant :*

Montant des remboursements	% de précompte professionnel
< € 500,00	27,25 %
Entre € 500,01 et € 650,00	32,30 %
> € 650,00	37,35 %

#### En ce qui concerne la déclaration fiscale :

pour les remboursements effectués par le gestionnaire, les bénéficiaires recevront une fiche fiscale spécifique à ces remboursements : 281.10 (actifs) ou 281.11 (pensionnés) ;

pour les remboursements effectués par l'employeur (affilié à APB) via la fiche de paie, les remboursements seront intégrés à la fiche fiscale habituelle.

# BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

## BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																							
	INDEX	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32		
1.709,46																									
12/2015	1,0056																								
CLASSE	TENSION SPANNING																								
1	210	3.613,56	3.758,10	3.902,65	4.047,19	4.191,72	4.336,27	4.444,68	4.553,08	4.661,49	4.769,89	4.878,31	4.986,72	5.095,12	5.203,53	5.311,93	5.420,34	5.492,61	5.564,88	5.637,15	5.709,43	5.781,70	5.853,96	5.926,22	
2	197	3.389,87	3.525,46	3.661,05	3.796,64	3.932,24	4.067,83	4.169,53	4.271,23	4.372,92	4.474,62	4.576,32	4.678,01	4.779,71	4.881,41	4.983,10	5.084,79	5.152,59	5.220,39	5.288,18	5.355,99	5.423,78	5.491,58	5.559,37	5.627,16
3	185	3.183,37	3.310,71	3.438,04	3.565,38	3.692,71	3.820,05	3.915,55	4.011,05	4.106,56	4.202,05	4.297,56	4.393,05	4.488,56	4.584,06	4.679,56	4.775,06	4.838,73	4.902,39	4.966,06	5.029,73	5.093,40	5.157,06	5.220,73	5.284,40
4	174	2.984,09	3.113,86	3.233,62	3.353,39	3.473,14	3.592,91	3.682,74	3.772,56	3.862,37	3.952,20	4.042,02	4.131,85	4.221,67	4.311,49	4.401,32	4.491,14	4.551,02	4.610,90	4.670,79	4.730,67	4.790,55	4.850,43	4.910,31	4.970,20
5	164	2.822,01	2.934,89	3.047,78	3.160,66	3.273,54	3.386,42	3.471,08	3.555,74	3.640,40	3.725,06	3.809,72	3.894,38	3.979,05	4.063,70	4.148,37	4.233,02	4.289,46	4.345,90	4.402,34	4.458,79	4.515,23	4.571,67	4.628,11	4.684,55
6	156	2.684,36	2.791,73	2.899,11	3.006,48	3.113,86	3.221,23	3.301,76	3.382,29	3.462,82	3.543,35	3.623,88	3.704,42	3.784,95	3.865,47	3.946,00	4.026,54	4.080,22	4.133,91	4.187,60	4.241,29	4.294,97	4.348,66	4.402,34	4.456,03
7	150	2.581,11	2.684,36	2.787,61	2.890,84	2.994,09	3.097,34	3.174,77	3.252,20	3.329,64	3.407,07	3.484,51	3.561,93	3.639,37	3.716,80	3.794,24	3.871,68	3.923,29	3.974,91	4.026,54	4.078,16	4.129,78	4.181,41	4.233,03	4.284,66
8	145	2.495,08	2.594,88	2.694,68	2.794,48	2.894,29	2.994,09	3.068,94	3.143,79	3.218,64	3.293,50	3.368,36	3.443,21	3.518,06	3.592,91	3.667,76	3.742,62	3.792,52	3.842,41	3.892,32	3.942,22	3.992,13	4.042,02	4.091,92	4.141,81
9	140	2.409,04	2.505,40	2.601,76	2.698,12	2.794,48	2.890,84	2.963,12	3.035,39	3.107,66	3.179,93	3.252,20	3.324,48	3.396,74	3.469,02	3.541,29	3.613,56	3.661,74	3.709,92	3.758,10	3.806,29	3.854,46	3.902,65	3.950,83	4.000,00
10	135	2.323,00	2.415,92	2.508,84	2.601,76	2.694,68	2.787,61	2.857,29	2.926,98	2.996,67	3.066,37	3.136,05	3.205,74	3.275,44	3.345,12	3.414,81	3.484,51	3.530,96	3.577,43	3.623,88	3.670,35	3.716,80	3.763,26	3.809,73	3.856,19
11	130	2.236,97	2.326,44	2.415,92	2.505,40	2.594,88	2.684,36	2.751,47	2.818,58	2.885,68	2.952,79	3.019,90	3.087,01	3.154,12	3.221,23	3.288,34	3.355,45	3.400,18	3.444,93	3.489,66	3.534,40	3.579,15	3.623,88	3.668,61	3.713,34
12	125	2.150,93	2.236,97	2.323,00	2.409,04	2.495,08	2.581,11	2.645,64	2.710,17	2.774,69	2.839,23	2.903,75	2.968,28	3.032,81	3.097,34	3.161,86	3.226,39	3.269,41	3.312,43	3.355,45	3.398,46	3.441,48	3.484,51	3.527,53	3.570,56
13	120	2.064,89	2.147,49	2.230,08	2.312,67	2.395,28	2.477,87	2.539,81	2.601,76	2.663,71	2.725,65	2.787,61	2.849,55	2.911,50	2.973,45	3.035,39	3.097,34	3.138,64	3.179,93	3.221,23	3.262,53	3.303,82	3.345,12	3.386,41	3.427,71
14	115	1.978,85	2.058,00	2.137,16	2.216,31	2.295,47	2.374,62	2.433,99	2.493,36	2.552,72	2.612,09	2.671,46	2.730,82	2.790,18	2.849,55	2.908,91	2.968,28	3.007,86	3.047,43	3.087,01	3.126,59	3.166,17	3.205,74	3.245,32	3.284,89
KLASSE	100	1.720,74	1.789,57	1.858,41	1.927,24	1.996,06	2.064,89	2.116,52	2.168,14	2.219,75	2.271,38	2.323,00	2.374,62	2.426,25	2.477,87	2.529,50	2.581,11	2.615,53	2.649,94	2.684,36	2.718,78	2.753,19	2.787,61	2.822,01	2.856,43

SALAIRES INDEXES (indice quadriestriel santé lissé) Montants en euro  
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien:

142,69

de vroegere indexforfait:

142,69

# BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

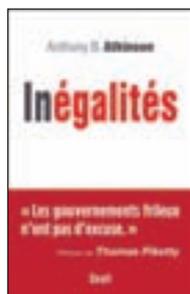
(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe												1891,23							
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		12/2015	
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+
40	2379,64	2855,57	2427,23	2912,68	2524,80	3029,76	2678,81	3214,57	2862,58	3435,10	3082,99	3699,59	3336,10	4003,32	3643,69	4372,43	4030,29	4836,35	100,00	120,00
39	2379,64	2855,57	2427,23	2912,68	2524,80	3029,76	2678,81	3214,57	2862,58	3435,10	3082,99	3699,59	3336,10	4003,32	3643,69	4372,43	4030,29	4836,35	100,00	120,00
38	2379,64	2855,57	2427,23	2912,68	2524,80	3029,76	2678,81	3214,57	2862,58	3435,10	3082,99	3699,59	3336,10	4003,32	3643,69	4372,43	4030,29	4836,35	100,00	120,00
37	2379,64	2855,57	2427,23	2912,68	2524,80	3029,76	2678,81	3214,57	2862,58	3435,10	3082,99	3699,59	3336,10	4003,32	3643,69	4372,43	4030,29	4836,35	100,00	120,00
36	2379,64	2855,57	2427,23	2912,68	2524,80	3029,76	2678,81	3214,57	2862,58	3435,10	3082,99	3699,59	3336,10	4003,32	3643,69	4372,43	4030,29	4836,35	100,00	120,00
35	2379,64	2854,93	2427,23	2912,02	2524,80	3029,09	2678,81	3213,87	2862,58	3434,32	3082,99	3698,75	3336,10	4002,41	3643,69	4371,42	4030,29	4835,28	100,00	119,97
34	2379,64	2854,93	2427,23	2912,02	2524,80	3029,09	2678,81	3213,87	2862,58	3434,32	3082,99	3698,75	3336,10	4002,41	3643,69	4371,42	4030,29	4835,28	100,00	119,97
33	2379,64	2826,66	2427,23	2883,19	2524,80	2999,10	2678,81	3182,05	2862,58	3400,32	3082,99	3662,13	3336,10	3962,78	3643,69	4328,14	4030,29	4787,41	100,00	118,79
32	2379,64	2826,66	2427,23	2883,19	2524,80	2999,10	2678,81	3182,05	2862,58	3400,32	3082,99	3662,13	3336,10	3962,78	3643,69	4328,14	4030,29	4787,41	100,00	118,79
31	2379,64	2798,67	2427,23	2854,64	2524,80	2969,41	2678,81	3150,54	2862,58	3366,65	3082,99	3625,87	3336,10	3923,54	3643,69	4285,29	4030,29	4740,01	100,00	117,61
30	2379,64	2798,67	2427,23	2854,64	2524,80	2969,41	2678,81	3150,54	2862,58	3366,65	3082,99	3625,87	3336,10	3923,54	3643,69	4285,29	4030,29	4740,01	100,00	117,61
29	2379,64	2770,96	2427,23	2826,38	2524,80	2940,01	2678,81	3119,35	2862,58	3333,32	3082,99	3589,97	3336,10	3884,69	3643,69	4242,86	4030,29	4693,08	100,00	116,44
28	2379,64	2770,96	2427,23	2826,38	2524,80	2940,01	2678,81	3119,35	2862,58	3333,32	3082,99	3589,97	3336,10	3884,69	3643,69	4242,86	4030,29	4693,08	100,00	116,44
27	2379,64	2743,52	2427,23	2798,40	2524,80	2910,90	2678,81	3088,47	2862,58	3300,32	3082,99	3554,43	3336,10	3846,23	3643,69	4200,85	4030,29	4646,61	100,00	115,29
26	2379,64	2743,52	2427,23	2798,40	2524,80	2910,90	2678,81	3088,47	2862,58	3300,32	3082,99	3554,43	3336,10	3846,23	3643,69	4200,85	4030,29	4646,61	100,00	115,29
25	2379,64	2716,36	2427,23	2770,69	2524,80	2882,08	2678,81	3057,89	2862,58	3267,64	3082,99	3519,24	3336,10	3808,15	3643,69	4159,26	4030,29	4600,60	100,00	114,15
24	2379,64	2716,36	2427,23	2770,69	2524,80	2882,08	2678,81	3057,89	2862,58	3267,64	3082,99	3519,24	3336,10	3808,15	3643,69	4159,26	4030,29	4600,60	100,00	114,15
23	2379,64	2689,47	2427,23	2743,26	2524,80	2853,54	2678,81	3027,61	2862,58	3235,29	3082,99	3484,40	3336,10	3770,45	3643,69	4118,08	4030,29	4555,05	100,00	113,02
22	2379,64	2689,47	2427,23	2743,26	2524,80	2853,54	2678,81	3027,61	2862,58	3235,29	3082,99	3484,40	3336,10	3770,45	3643,69	4118,08	4030,29	4555,05	100,00	113,02
21	2379,64	2662,84	2427,23	2716,10	2524,80	2825,29	2678,81	2997,63	2862,58	3203,26	3082,99	3449,90	3336,10	3733,12	3643,69	4077,31	4030,29	4509,95	100,00	111,90
20	2379,64	2662,84	2427,23	2716,10	2524,80	2825,29	2678,81	2997,63	2862,58	3203,26	3082,99	3449,90	3336,10	3733,12	3643,69	4077,31	4030,29	4509,95	100,00	111,90
19	2379,64	2610,63	2427,23	2662,84	2524,80	2769,89	2678,81	2938,85	2862,58	3140,45	3082,99	3382,25	3336,10	3659,92	3643,69	3997,36	4030,29	4421,52	100,00	109,71
18	2379,64	2610,63	2427,23	2662,84	2524,80	2769,89	2678,81	2938,85	2862,58	3140,45	3082,99	3382,25	3336,10	3659,92	3643,69	3997,36	4030,29	4421,52	100,00	109,71
17	2379,64	2559,44	2427,23	2610,63	2524,80	2715,58	2678,81	2881,23	2862,58	3078,87	3082,99	3315,93	3336,10	3588,16	3643,69	3918,98	4030,29	4334,82	100,00	107,56
16	2368,19	2559,44	2415,56	2610,63	2512,66	2715,58	2665,92	2881,23	2848,82	3078,87	3068,14	3315,93	3320,06	3588,16	3626,17	3918,98	4010,87	4334,82	99,52	107,56
15	2344,74	2509,25	2391,64	2559,44	2487,78	2662,33	2639,52	2824,74	2820,61	3018,50	3037,76	3250,91	3287,19	3517,80	3590,27	3842,14	3871,16	4249,82	97,56	105,45
14	2321,52	2509,25	2367,96	2559,44	2463,15	2662,33	2613,39	2824,74	2792,68	3018,50	3007,68	3250,91	3254,64	3517,80	3554,72	3842,14	3831,84	4249,82	97,56	105,45
13	2298,53	2460,05	2344,51	2509,25	2438,76	2610,13	2587,51	2769,35	2765,03	2959,31	2977,90	3187,17	3222,42	3448,82	3519,52	3766,80	3892,91	4166,49	96,59	103,38
12	2275,77	2460,05	2321,30	2509,25	2414,61	2610,13	2561,89	2769,35	2737,65	2959,31	2948,42	3187,17	3190,51	3448,82	3484,67	3766,80	3854,37	4166,49	95,64	103,38
11	2253,24	2411,81	2298,32	2460,05	2390,70	2558,95	2536,52	2715,05	2710,54	2901,28	2919,23	3124,68	3158,92	3381,20	3450,17	3692,94	3816,21	4084,79	94,69	101,35
10	2230,93	2411,81	2275,56	2460,05	2367,03	2558,95	2511,41	2715,05	2683,70	2901,28	2890,33	3124,68	3124,68	3381,20	3416,01	3692,94	3778,43	4084,79	93,75	101,35
9	2208,84	2341,56	2253,03	2388,40	2343,59	2484,42	2486,54	2765,97	2687,13	2816,78	2861,71	3033,67	3096,67	3382,72	3382,19	3585,38	3741,02	3965,82	92,82	98,40
8	2186,97	2318,38	2230,72	2364,75	2320,39	2459,82	2461,92	2609,87	2630,82	2788,89	2833,38	3003,63	3066,01	3280,22	3348,70	3549,88	3703,98	3926,55	91,90	97,43
7	2165,32	2250,85	2208,63	2295,87	2297,42	2388,17	2437,54	2533,85	2604,77	2707,66	2805,33	2916,15	3035,65	3155,55	3315,54	3446,49	3667,31	3812,18	90,99	94,59
6	2143,88	2228,56	2186,76	2273,14	2274,67	2364,57	2413,41	2508,76	2578,98	2680,85	2777,55	2887,28	3005,59	3124,31	3282,71	3412,37	3631,00	3774,44	90,09	93,65
5	2101,84	2163,65	2143,88	2206,93	2230,07	2295,62	2366,09	2458,69	2528,41	2602,77	2723,09	2803,18	2946,66	3033,31	3212,34	3321,78	3559,80	3664,50	88,33	90,92
4	2060,63	2142,23	2101,84	2185,08	2186,34	2272,92	2319,70	2411,57	2478,83	2577,00	2669,70	2775,43	2888,88	3003,28	3155,24	3280,18	3490,00	3628,22	86,59	90,02
3	2020,23	2059,84	2060,63	2101,04	2143,47	2185,50	2274,22	2318,82	2430,23	2477,88	2617,35	2668,68	2832,24	2887,77	3093,37	3154,02	3421,57	3488,67	84,90	86,56
2	1980,62	2019,45	2020,23	2059,84	2101,44	2142,65	2229,63	2273,35	2382,58	2429,29	2566,03	2616,35	2776,71	2831,15	3032,18	3354,29	3524,81	3628,71	83,23	84,86
1	1941,78	1941,78	1980,62	1980,62	2060,24	2060,24	2185,91	2185,91	2350,86	2395,86	2515,72	2722,26	2722,26	2973,25	2973,25	3288,71	3288,71	3288,71	81,60	81,60
0	1903,71	1903,71	1941,78	1941,78	2019,84	2019,84	2143,05	2143,05	2290,06	2290,06	2466,39	2466,39	2668,88	2668,88	2914,95	3224,23	3224,23	3224,23	80,00	80,00

GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijke gezondheidsindex)

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants

## À LIRE



### Inégalités

Le succès mondial du dernier livre de Thomas Piketty, qui fut l'élève d'Anthony Atkinson, a remobilisé l'attention sur le fléau que constitue l'explosion des inégalités dans les pays riches. Le diagnostic est désormais bien connu. En revanche, trop peu d'économistes s'attachent à nous expliquer comment inverser la tendance. Et tant d'autres nous désespèrent en ressassant les arguments qui donnent aux gouvernants autant de prétextes pour ne rien faire : l'intervention de l'État affaiblirait l'économie ; la mondialisation rendrait toute action impossible au niveau national ; de nouvelles mesures seraient au-dessus de nos moyens, etc. Atkinson met en pièces ces contre-vérités et propose un programme complet, concret et réalisable, même au niveau d'un seul pays.

Pour réduire l'inégalité, nous devons faire plus que lever de nouveaux impôts sur les riches. Il prescrit donc des politiques innovantes et ambitieuses dans cinq domaines : le changement technologique, la recherche du plein-emploi, la sécurité sociale, le partage du capital et la fiscalité progressive.

**Anthony B. Atkinson** est professeur d'économie à la *London School of Economics* et est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages.

**Anthony B. Atkinson, *Inégalités*, Préface de Thomas Piketty, Éd. Le Seuil, Paris, janvier 2016, 448 p., 23 €.**



### Pour en finir avec l'économie

Cet ouvrage est écrit à deux mains par Serge Latouche et Anselm Jappe. Durant toute sa carrière universitaire, Serge Latouche a enseigné l'épistémologie des sciences économiques. En se penchant de manière critique sur ces fondements, il s'est rendu compte que l'ensemble des présupposés de l'économie était très mal assuré. Anselm Jappe, quant à lui, est arrivé à une conclusion très proche à travers une relecture des catégories de l'économie, telles que la marchandise, le travail, l'argent ou la valeur, qui sont en même temps des formes de vie sociale. La vie économique qui nous apparaît comme la base naturelle de toute vie humaine et le fondement de toute vie sociale existait-elle dans les sociétés précapitalistes ? Comment s'est inventée, au fil du temps, cette économie dans la pratique comme dans la réflexion ? Réfléchir à un futur différent pour notre société implique de penser l'impensable, de réaliser l'improbable, pour enfin selon le mot de Serge Latouche « sortir de l'économie ». Un enjeu majeur pour notre avenir...

**Serge Latouche** est professeur émérite à la faculté de droit de l'Université Paris-Sud. Il est un des penseurs les plus connus de la décroissance.

**Anselm Jappe** a fait ses études à Rome et à Paris où il obtient un doctorat de philosophie.

**Serge Latouche et Anselm Jappe, *Pour en finir avec l'économie. Décroissance et critique de la valeur*, Éd. Libre et Solidaire, Paris, novembre 2015, 192 p., 15 €.**

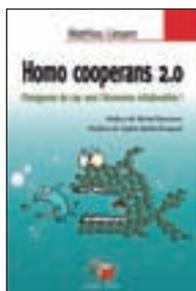


### Les Grecs contre l'austérité - Il était une fois la crise de la dette

Confrontée au dogmatisme européen néolibéral, la Grèce réussira-t-elle à renégocier sa dette et à sortir de la spirale récessionniste de l'austérité ? Cet ouvrage collectif examine les enjeux de la lutte des Grecs contre l'austérité découlant des réformes structurelles dictées par la troïka des créanciers. S'appuyant notamment sur de nombreux entretiens et sur les conclusions de la Commission pour la Vérité sur la dette publique grecque, il dresse le bilan de cinq années de memoranda et dénonce l'instrumentalisation de la crise de la dette, prétexte pour imposer partout privatisations, recul de l'État social, baisse des revenus et paupérisation des classes moyennes et populaires.

**Marie-Laure Coulmin Koutsaftis**, documentariste et traductrice, dresse un état des lieux détaillé de la Grèce après cinq années d'austérité, étayé par de nombreux entretiens.

**Marie-Laure Coulmin Koutsaftis (sous la dir. de), *Les Grecs contre l'austérité - Il était une fois la crise de la dette*, Éd. Le Temps des Cerises, Montreuil, décembre 2015, 230 p., 15 €.**



### Homo cooperans 2.0

Depuis l'Homo habilis, apparu il y a 2 millions d'années, l'Homme a toujours cherché à coopérer avec ses semblables. Au XXe siècle, l'hyper-individualiste Homo consumens apparaît soudainement dans nos contrées... Le résultat est dévastateur : en moins d'un siècle, il détruit son habitat comme aucun de ses prédécesseurs, le poussant à une inexorable extinction. Depuis une décennie, l'Homo cooperans est cependant de retour. Et plus qu'un beau concept, c'est déjà une pratique concrète pour des millions de personnes qui ont modifié leurs habitudes de vie : certains partagent leurs voitures, maisons, outils, repas, jouets, temps et connaissances alors que d'autres relocalisent la production au cœur de leur quartier. La route est toutefois loin d'être sans obstacle ! De nouvelles entreprises ont compris comment profiter de ce far-west économique (Uber, AirBnB, etc.) sans modifier réellement les règles du jeu... Il est dès lors impératif de définir ensemble le cadre dans lequel l'économie collaborative pourra bénéficier à tous.

**Matthieu Lietaert** est docteur en sciences politiques, co-réalisateur du film *The Brussels Business*, co-fondateur de l'habitat groupé *L'Échappée* et du supermarché *BEES Coop*, tous deux à Bruxelles.

**Matthieu Lietaert**, *Homo cooperans 2.0 – Changeons de cap vers l'économie collaborative !*, Éd. Couleur Livres, Bruxelles, novembre 2015, 108 p., 14 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les syndicats divisés...
- 4 / Dossier • Sauvons le rail belge !
- 6 / Pensions • La CGSP fédérale attaque la loi qui supprime la « bonification pour diplôme »
- 7 / Le mot qui pue • Jobs, Jobs, Jobs
- 8 / IRB • Tisser du lien social

### Infos GAZELCO

- 9 / Édito • De l'électricité dans l'air...
- 10 / Élections sociales 2016
- 12 / Soins ambulatoires et fiscalité
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

[www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FG TB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11